

la chirurgie, le hasard peut conduire à la constatation d'un fait nouveau ou même être le point de départ d'une découverte. Ces occasions ne sont profitables qu'à ceux dont l'éducation scientifique et clinique est assez complète pour qu'ils puissent, en pareille circonstance, avoir mainmise sur leur pensée.

Dans ses belles méditations sur la méthode expérimentale, Claude Bernard nous fait assister à sa genèse. Il montre comment elle apparut, et pourquoi le *sentiment* et la *raison* ont pris place près de l'*expérience*, pour constituer "le trépied immuable" sur lequel elle s'appuie. Il précise leur rôle et fait voir que le sentiment a toujours l'initiative.

Sous l'influence de l'incitation venue de la "vue des choses", il engendre l'idée *a priori*, et cette intuition, qui se traduit par une hypothèse, est le point de départ de la recherche expérimentale. Elle est et doit toujours être précédée de l'idée qui la provoque et lui donne sa direction première. L'expérience est instituée pour vérifier l'hypothèse, et la raison développe les conséquences logiques des recherches qu'une idée anticipée, relative à la cause du phénomène observé, a fait instituer. Cette collaboration du sentiment, de l'expérience et de la raison, permet d'établir le rapport rationnel qui nécessairement existe entre les phénomènes et leur cause. Elle ramène l'idée expérimentale dans la limite des faits, au-delà desquels elle a le plus souvent tendance à se diriger. On arrive ainsi à déterminer les conditions, c'est-à-dire les circonstances, qui jouent, par rapport à ces phénomènes, le rôle de "cause prochaine". Cette cause prochaine ou déterminante des phénomènes a reçu du législateur de la méthode expérimentale le nom de *déterminisme*.

Chacun sait aujourd'hui que la recherche du déterminisme des phénomènes est le principe fondamental de la méthode expérimentale, qui "n'est rien autre chose qu'un raisonnement à l'aide duquel nous soumettons méthodiquement nos idées à l'expérience des faits".

Le contrôle de l'idée entraîne, de toute nécessité, la vérification des faits. Elle doit être complète et ne sera jamais trop minutieuse, trop sévère, trop réitérée. Elle ne peut s'arrêter à la preuve, ni à l'expérience comparative. L'investigation doit toujours être poussée jusqu'à la contre-épreuve. On rejette les observations qui marchent dans le sens de nos idées, et l'on recherche, de propos délibéré, les faits contradictoires. On de-